

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION N°2022/09

Séance du 09/05/2022

DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 09/05/2022, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'adopter le projet de décision modificative N°1 pour l'exercice 2022, en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement et en section d'investissement, et d'inscrire les crédits correspondants tel que détaillés dans les annexes 1 et 2 du rapport joint en annexe,**
- **d'approuver la modification de l'échéancier de l'autorisation de programme dénommée FTTHRIP1 d'un montant de 45 M€ H.T. et présenté en annexe 3 du même rapport.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé